

DEVENEZ CONSEILLER EN ASSURANCE
En étudiant chez vous, à votre rythme

Préparation à l'examen d'intermédiaire d'assurance

IFP 1ère école à distance en Finance-Comptabilité

022 364 86 30

www.ifp-prevoyance.ch

Cadres	2	Bâtiment/Construction	4 à 5
Banque/Assurance	2	Médical, paramédical et social	5 à 6
Finance/Comptabilité	2	Restauration/Hôtellerie	6
Juridique	2	Apprentissage	7
Industrie/Ingénierie	3	Enseignement	7
Commerce/Administration	3 à 4	Demandes d'emploi	7
Arts et métiers	4	Emplois divers	7 à 9
Vente/Représentation	4	Petites annonces	9

Plus de **6'000** annonces en ligne

jobup.ch
N°1 en Suisse romande

Prenez votre carrière en main!

Emploi

Tribune de Genève

129 offres

Un SMS informe les chômeurs de la date du versement de leurs indemnités

Le système innovant de la caisse cantonale genevoise de chômage fonctionne depuis le 26 février. C'est une première en Suisse

Catherine Santoru
Office cantonal de l'emploi (OCE)

Percevoir chaque mois son salaire, à une date connue à l'avance, est un privilège que l'on aurait tendance à oublier. Sauf si, paradoxalement, on se retrouve au chômage. Il est en effet impossible pour les caisses de chômage de verser les indemnités à une date fixe.

«Le paiement ne peut se faire que si nous possédons tous les documents que doit nous remettre chaque assuré en fin de mois», explique Jean-Marc Gentina, directeur de la Caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC; lire aussi l'encadré). Et de préciser: «Dans ce cas, nous garantissons en principe le paiement dans un délai de quarante-huit heures, à partir du 26e jour du mois. C'est beaucoup mieux que ce que nous autorise la loi».



Ne pas savoir à quelle date exacte sera versée leur indemnité est une source d'inquiétude pour les chômeurs. D'où l'intérêt de ce système développé par la CCGC. PIERRE ABENSUR

Les réflexes pour être payé en temps et en heure

Remplissez correctement et signez votre **formulaire IPA** (Indications de la personne assurée). Au moment de l'envoyer à votre caisse, n'oubliez pas de joindre les annexes demandées, si nécessaire.

Si vous devez obtenir de votre employeur une **attestation de gain intermédiaire** ou des **fiches de salaires**, informez-le de votre situation à l'avance. De même, soyez proactif envers le prestataire de formation qui

doit vous délivrer une **attestation MMT** (Mesure du marché du travail). Remettez **vos IPA et les justificatifs** en une seule fois à votre caisse le plus rapidement possible. **C.S.**

Nadji Hamed-Bey
Inventeur du système

Cette caisse publique, rattachée à l'Office cantonal de l'emploi (OCE), est l'une des cinq que compte Genève. Elle indemnise en moyenne plus de 6 000 assurés par mois, pour un montant annuel de plus de 260 millions de francs.

Application «home made»

Dorénavant, si le dossier de l'assuré est complet et que son salaire a été calculé, un SMS l'informe que ses indemnités seront disponibles sur son compte bancaire ou postal sous deux jours ouvrables.

Nadji Hamed-Bey, responsable de la sécurité du système d'information à la CCGC, est l'inventeur de ce nouveau service. Ce diplômé de l'EPFL a développé, à lui seul, une application à usage interne capable de générer des SMS. «Cela répondait à un réel besoin. Chaque fin de mois, nos gestionnaires de dossiers recevaient de nombreux appels téléphoniques de chômeurs inquiets pour leurs indemnités», souligne-t-il.

Le besoin d'être rassurés

Un constat confirmé par une

étude réalisée à l'OCE: «Durant une période d'observation entre le 25e jour du mois et les huit jours suivants, nous avons enregistré plus de 400 appels téléphoniques et visites aux guichets de la caisse en lien avec ce problème», explique Coralie Kugel, gestionnaire de dossiers.

«Les indemnités s'amenuisent à la fin du mois. Ne pas savoir à quelle date on va être payé peut être stressant. Le SMS réduit le délai d'attente, il provoque un réel soulagement», nous confie une assurée de la CCGC.

Des bénéficiaires immédiats

L'adhésion des assurés a été instantanée: sur les 11 000 personnes inscrites à la CCGC équipées d'un téléphone portable, seules 7 ont refusé ce nouveau service gratuit et facultatif. Depuis, le nombre d'appels en fin de mois en lien avec le sujet a chuté de plus de 60%.

La nouvelle solution informatique permet aussi d'envoyer des SMS pour prévenir qu'il manque un document nécessaire au dossier. Une démarche moins coûteuse et plus rapide que l'envoi de courriers B pratiqué habituellement. «Nous avons voulu faire de la prévention auprès des chômeurs et réduire encore les délais de paiement», conclut Nadji Hamed-Bey.

Entreprise La boutique virtuelle, un relais de croissance pour les entrepreneurs. Témoignage **Page 2**

Formation L'Espace Entreprise, pour apprendre les métiers du commerce en situation réelle **Page 10**

Une journée mondiale pour la santé au travail

Plus de 5000 personnes meurent chaque jour dans le monde d'une maladie ou d'un accident dû à leur labeur

Le travail, c'est la santé. A condition de tout faire pour la conserver dans son entreprise, qu'on soit employé ou employeur! C'est justement le but de la Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail, qui se déroule ce dimanche 28 avril. L'événement a été lancé par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2003, date depuis laquelle il a lieu tous les ans.

Le principal objectif de cette journée est de promouvoir une culture de la sécurité et de la santé au travail pour lutter contre les

accidents et les maladies professionnelles. Selon l'OIT, chaque année dans le monde, plus de 2 millions de travailleurs décèdent dans le cadre à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle, soit 5 000 par jour. Le risque professionnel est même en augmentation en raison de la rapide industrialisation de certains pays développés. L'organisation estime à 270 millions le nombre d'accidents du travail mortels ou non et à 160 millions les nouveaux cas de maladies professionnelles.

En outre, l'OIT a estimé à près de 4% la part des indemnités et des absences du travail dues aux accidents du travail et aux maladies professionnelles dans le Produit intérieur brut mondial (PIB).

Fabrice Breithaupt

La dépendance des aînés impacte les travailleurs

Un sondage révèle que le taux d'absentéisme lié à la prise en charge de parents âgés est devenu plus important que celui lié aux enfants

Selon un sondage OpinionWay réalisé en France au début du mois et publié dans *Le Figaro*, 56% de nos voisins déclarent s'occuper ou s'être occupés d'un proche dépendant, atteint par exemple de la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer.

Nos confrères soulignent que cette question des aidants familiaux est devenue un véritable problème de santé publique outre-Jura. Et pour cause; ces aidants familiaux sont souvent eux-mêmes âgés. Ce sont des se-

niors de 60, voire 70 ans ou plus qui aident leurs parents âgés, de plus en plus souvent des nonagénaires et même des centenaires. Or, par amour ou par devoir, ces aidants se mettent eux-mêmes en péril physiquement et psychologiquement.

L'étude relève par ailleurs que, dans les entreprises, le taux d'absentéisme lié à la prise en charge de parents âgés devient plus important que celui lié aux enfants malades. Certains employés n'appellent donc plus leur employeur pour le prévenir qu'ils seront absents au travail en raison de la maladie de leur enfant, mais de plus en plus souvent parce qu'ils doivent s'occuper du conjoint ou d'un parent qui est devenu dépendant. **F.B.**

PUBLICITÉ

!fage La formation professionnelle et continue à Genève

MON AVENIR...
COMMERCE & MANAGEMENT!

- Brevet fédéral conduite d'équipe
- Certificat Management et Certificat Leadership

Rentrée août et novembre 2013

Séance d'information le mardi 30 avril à 18h
ifage, place des Augustins 19 | 1205 Genève

Informations: T 022 807 30 72 ou commerce@ifage.ch
Inscriptions: ifage Augustins | place des Augustins 19 | 1205 Genève | T 022 807 3000 | www.ifage.ch